

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2021

VIGILANCE SANITAIRE - (N° 4623)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL73

présenté par
M. Pont, rapporteur

ARTICLE 4 BIS A

À l'alinéa 9, substituer à la seconde occurrence du mot :

« vaccinale »

le mot :

« vaccinales ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.